

INTERVENTION DE RENTRÉE DE LA SECRETAIRE GÉNÉRALE

lue par Cécile CHAUNIER

Madame la Rectrice,
M. Le secrétaire général

AI Unsa souhaitait intervenir sur différents points aux conséquences directes pour les personnels administratifs.

Tout d'abord, nous savons tous que 10 milliards d'euros supplémentaires ont été gelés cet été par le gouvernement démissionnaire. En outre, le cadrage budgétaire prévoit la reconduction en 2025 du budget 2024. Le glissement vieillesse technicité que va connaître la masse salariale contraindra forcément les marges budgétaires. Serait-il possible de communiquer sur les programmes qui vont être impactés ? Sans que rien d'officiel n'ait été dit, plusieurs ministères ont dû supprimer des postes de contractuels. Pour l'académie de Bordeaux, vos services ont prévenu que l'appel à des personnels contractuels serait également limité, remplacés pour beaucoup par des enseignants en reclassement ou non remplacés.

Les collègues contractuels seront-ils tous rappelés ? Notre filière est composée de 14% de non titulaires. Sans ces collègues nous ne pourrions pas fonctionner.

Concernant, les collègues enseignants qui nous rejoignent, nous avons bien évidemment constaté de très belles réussites.

Toutefois, il ne faut pas oublier les enseignants qui se reconvertissent en raison d'accident de vie. Ils ont besoin de temps pour se reconstruire et ne peuvent donc être intégrés qu'en surnombre.

Par ailleurs, la lecture du rapport Pacaud nous apprend que l'académie de Bordeaux souffre de l'inégale répartition des moyens administratifs. La taille des académies entraîne des effets de seuil, il est donc plus confortable d'être à Limoges ou Poitiers.

Les administratifs de l'académie font le même travail que les autres personnels mais avec des conditions dégradées.

Ensuite, qui peut encore aujourd'hui être au parfait rendez-vous de la réglementation faute de temps suffisant ? Les secrétaires généraux engagent leur responsabilité, et par extension celle des chefs d'établissement, en raison de cette dégradation continue des conditions de travail.

La mise en place du logiciel OP@LE, s'il n'est pas aussi imparfait qu'on le dit, mobilise toutefois excessivement les personnels. Paradoxalement, vos services, tout en reconnaissant cette difficulté, ont accepté, contrairement aux décisions ministérielles, la décision du département des Landes d'imposer à tous ses collègues un passage sous Opale au 1^{er} janvier 2025.

De la même façon, aucune réponse de vos services face à la suppression des logements de fonction des secrétaires généraux lors des constructions de collèges par le département de la Gironde.

La première réponse des collègues lorsqu'ils sont interrogés est la nécessité d'être reconnu et respecté par leur employeur. Les détachements de plus en plus nombreux des collègues en EPLE ou en services vers d'autres ministères ou collectivité démontrent un mal-être que l'on ne peut seulement attribuer aux suites de l'épisode malheureux du Covid.

Il suffirait de peu de choses pour que ce sentiment d'abandon disparaisse : une réflexion sur l'augmentation de la charge de travail engendrée notamment par les multiples réformes de ces dernières années, autant si ce n'est plus que de ministres de l'Education nationale, un soutien face aux décisions des collectivités, les recteurs ayant la même légitimité politique qu'un président de région ou de département, et surtout la mise en place de brigades de remplacement composées de personnels titulaires en surnombre.

Les personnels qui sont là aujourd'hui dans cette salle, chefs d'établissement et secrétaires généraux, sont les derniers garants d'une école qui permet l'égalité des chances. Aucune réforme ne peut être efficace si on ne combat pas en parallèle la fracture financière, la fracture sociale et la fracture numérique. La réussite de tous les élèves a un coût, notamment en moyens humains et pas seulement enseignants, avec des personnels titulaires, formés et remplacés pour accompagner dans leurs missions toujours plus denses les chefs d'établissement. Quand on lit dans la presse que les établissements privés peuvent être largement avantagés financièrement par des collectivités, il est nécessaire de se battre pour obtenir un nouvel équilibre des chances.